

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La Ville a sollicité en ligne et en personne l'avis des intervenants concernés et des résidents sur la vente de chats, de chiens et de lapins dans les animaleries. En tout, 5 341 fiches de commentaires ont été reçues, et de ce nombre, 4 368 répondants ont indiqué résider à Ottawa et 973 ont indiqué résider à l'extérieur d'Ottawa.

Comme chaque municipalité est différente et possède des règlements, des services de contrôle et de soin des animaux et des milieux d'affaires qui lui sont propres, les fiches de commentaires remplies par des non-résidents, dont beaucoup venaient d'autres provinces canadiennes et des États-Unis, n'ont pas été prises en compte dans le présent sommaire des résultats.

Lorsqu'un pourcentage de répondants est indiqué, il renvoie aux personnes qui ont donné leur avis et qui ont indiqué résider à Ottawa. Les fiches de commentaires, qui présentaient les options décrites dans le document de travail préparé par le personnel, ont été mises en ligne sur le site Web de la Ville afin d'obtenir des précisions sur l'accord, le désaccord ou la neutralité des répondants, de même que la justification de leur opinion et des commentaires supplémentaires. Toutefois, le personnel a tenu compte d'autres facteurs, en plus des nombres absolus, pour formuler ses recommandations.

Option 1 : Limiter la vente de chats, de chiens et de lapins dans les animaleries.

Limiter la vente de chats, de chiens et de lapins dans les animaleries aux cas d'adoption par l'intermédiaire de sources non commerciales approuvées.

93,2 % d'accord 6,3 % en désaccord 0,5 % sans opinion

Dans l'ensemble, une importante majorité de répondants est d'accord pour que la vente de chats, de chiens et de lapins dans les animaleries soit limitée aux cas d'adoption par l'intermédiaire de sources non commerciales approuvées. Les répondants en faveur de la restriction mentionnent comme principale raison des préoccupations au sujet des usines à chiots, les achats impulsifs et le souhait d'encourager l'adoption. Ceux qui s'opposent à la restriction mentionnent qu'elle réduirait les choix des consommateurs, qu'elle aurait des conséquences négatives sur les entreprises locales réglementées et qu'elle ne réglerait pas le problème des usines à chiots.

Source approuvée : Refuges municipaux pour animaux

94,4 % d'accord 3,8 % en désaccord 0,5 % sans opinion

Source approuvée : Sociétés protectrices des animaux (SPA)

95,2 % d'accord 3,3 % en désaccord 1,5 % sans opinion

Source approuvée : Organismes enregistrés de sauvetage d'animaux

94,8 % d'accord 3,5 % en désaccord 1,6 % sans opinion

Une importante majorité de répondants estiment que les refuges municipaux pour animaux, les sociétés protectrices des animaux et les organismes enregistrés de sauvetage d'animaux seraient de bonnes sources approuvées pour les animaleries; ils sont en fait plus nombreux à avoir indiqué être en faveur de ces sources que ceux qui ont répondu être d'accord avec l'imposition de restrictions. Même si cet écart donne à croire que les répondants n'ont pas tous pris connaissance du document de travail en détail, il indique néanmoins que les répondants jugent favorablement ces organismes comme source d'animaux de compagnie pour les animaleries.

Source approuvée : Personnes qui ont remis leur animal à une animalerie sans frais

56,4 % d'accord 34,1 % en désaccord 9,4 % sans opinion

Une majorité de répondants croient que les gens devraient pouvoir remettre leur animal à une animalerie sans frais. Ceux qui s'opposent à l'idée craignent qu'en approuvant cette source, la Ville permette sans le vouloir à des exploitants d'usines à chiots ou à chatons et à des éleveurs « de fond de cour » de fournir des chats et des chiens à des animaleries.

Option 2 : Conserver les règlements actuels et augmenter le nombre d'inspections.

Conserver les règlements actuels et renforcer la surveillance des animaleries en exigeant des inspections périodiques pour vérifier leur conformité.

20,2 % d'accord 73,7 % en désaccord 6,1 % sans opinion

Une majorité de répondants sont contre l'option de conserver les règlements actuels et d'augmenter le nombre d'inspections. Ces derniers ont principalement cité la nécessité de s'attaquer au problème des usines à chiots et d'encourager l'adoption. Ceux qui sont d'accord avec l'option étaient satisfaits des règlements actuels, pourvu que les animaleries soient inspectées régulièrement; ils étaient donc favorables au concept des inspections.